

REGLEMENT DU CORTEGE

Objet et responsabilités

Le présent règlement définit les conditions de participation au cortège du **Giron des Jeunesses Glânoises 2026**, qui se déroulera à **Sommertier du 15 au 19 juillet 2026**.

Chaque Jeunesse participante est seule responsable de la sécurité liée à son char, que ce soit pendant :

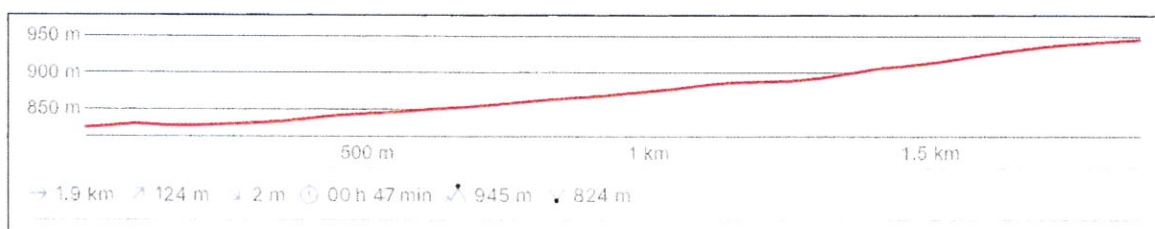
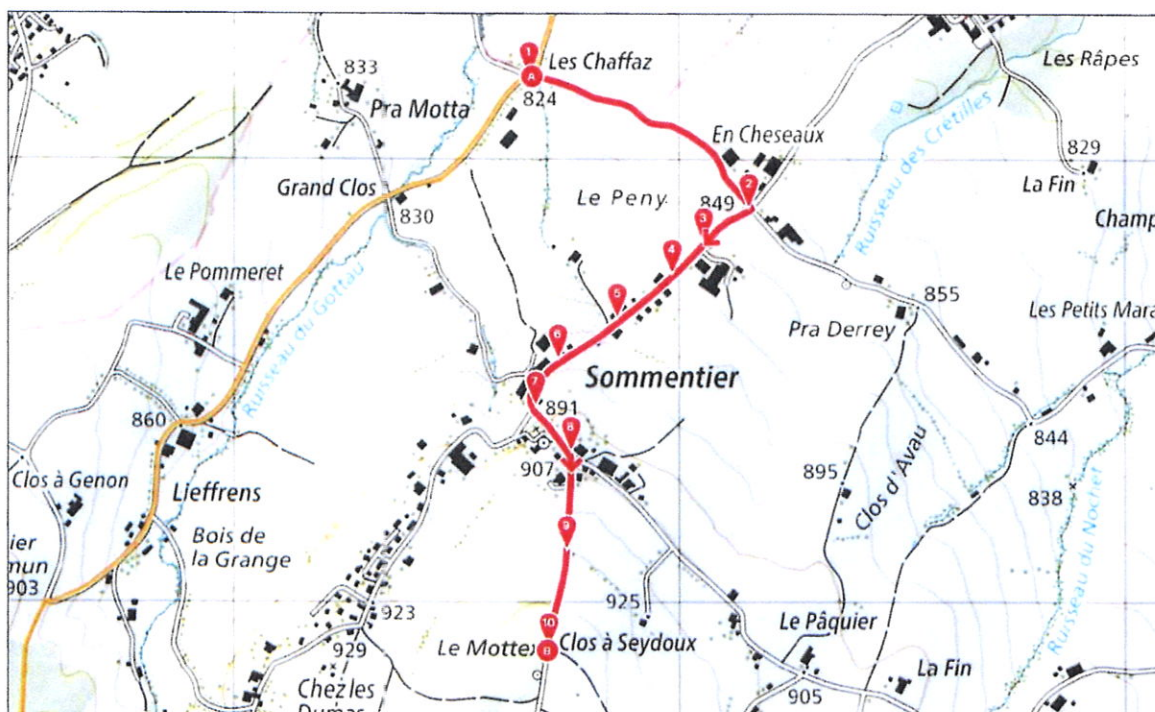
- le défilé du cortège ;
- la phase de préparation ;
- lors des déplacements en dehors du cadre du cortège.

Les participants défilent sous leur propre responsabilité. Il leur appartient de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer leur sécurité et celle des autres.

L'**organisation du Giron des Jeunesses Glânoises 2026** décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommage.

Il est vivement recommandé à chaque Jeunesse de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à son char, notamment en cas de dommages causés à des tiers.

Plan du cortège



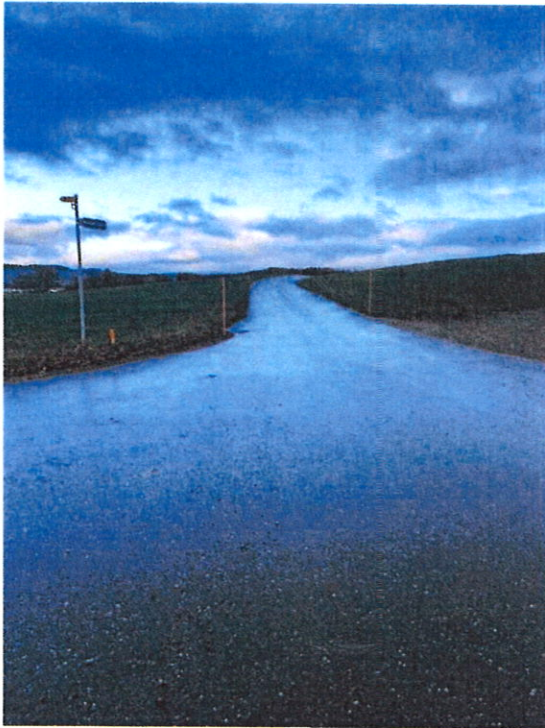
Début de l'encolonnement : point A.

Début du cortège : point no 3

Fin du cortège : point B.

Vous avez la possibilité de visualiser le parcours sur maps.fr.ch, en vous rendant au point de départ (no 1) situé aux coordonnées 2 559 677 / 1 166 186, puis en activant la fonction StreetView.

Point no 1



Point no 2



Point no 3



Hauteur des fils 7.00 m.

Point no 4



Point no 5



Point no 6



Point no 7



Point no 8



Point no 9

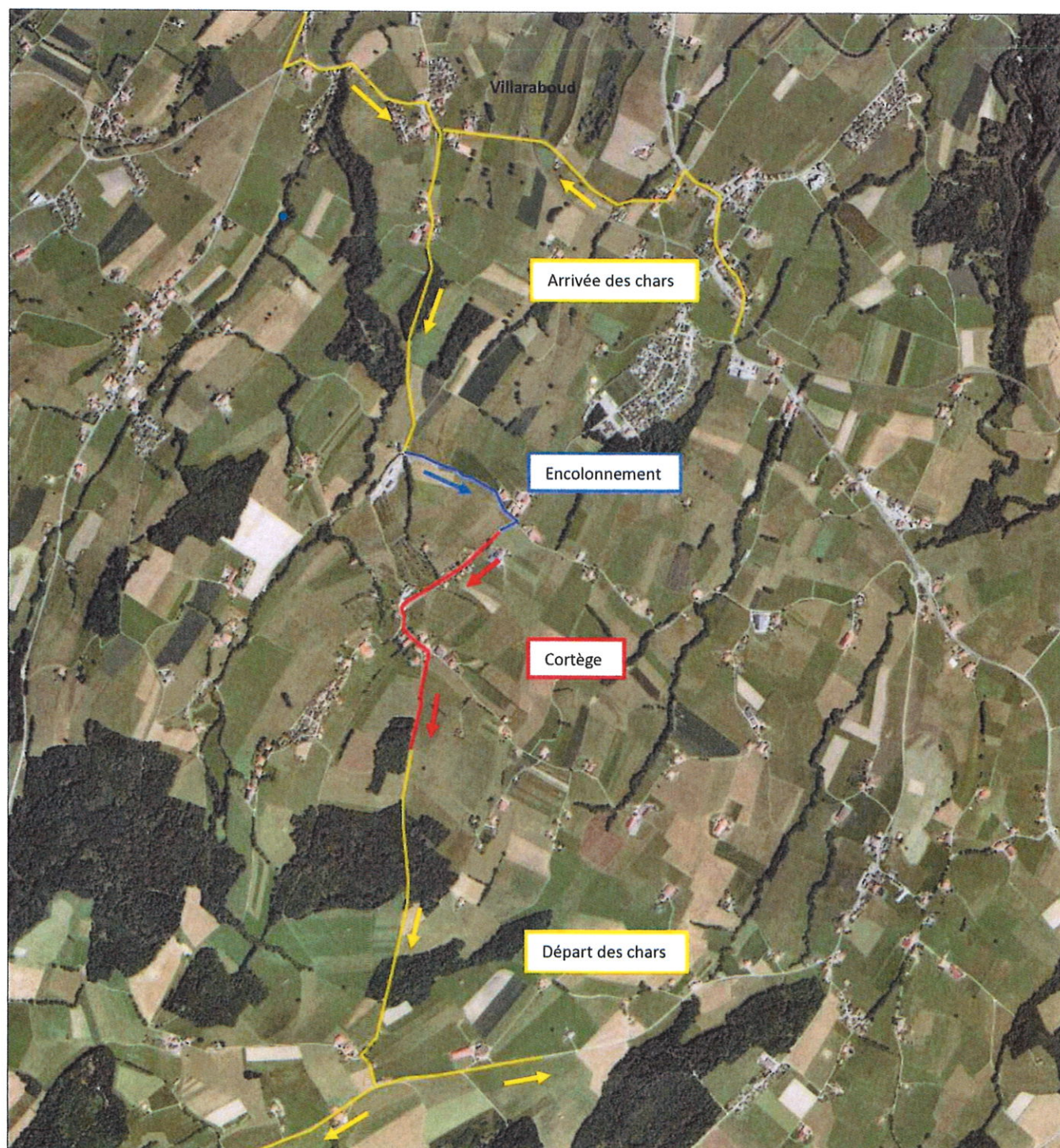


Point no 10

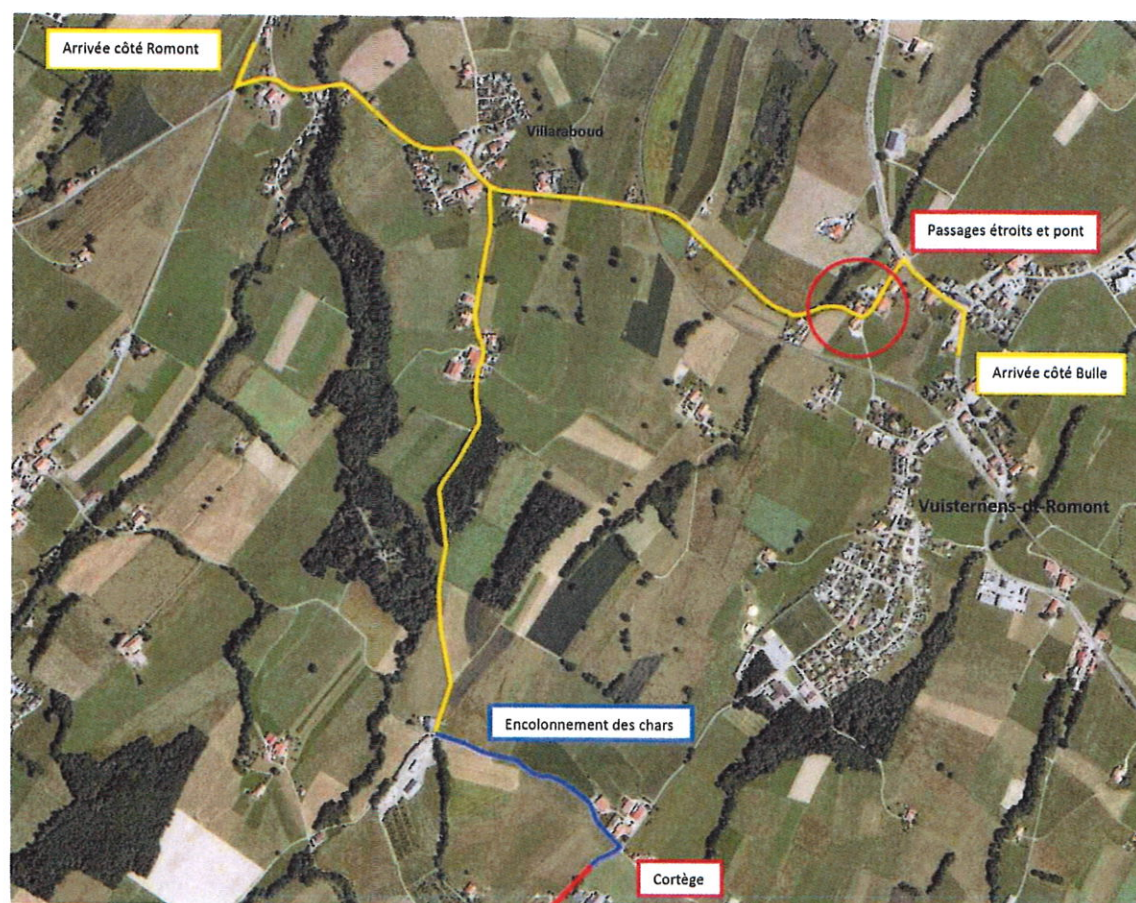


La responsable du cortège, Nathalie Wicht, et le responsable de la commission animation, Romain Girard, sont à disposition pour une vision locale. N'hésitez pas à les contacter (contacts sous le point « Numéros d'urgence »).

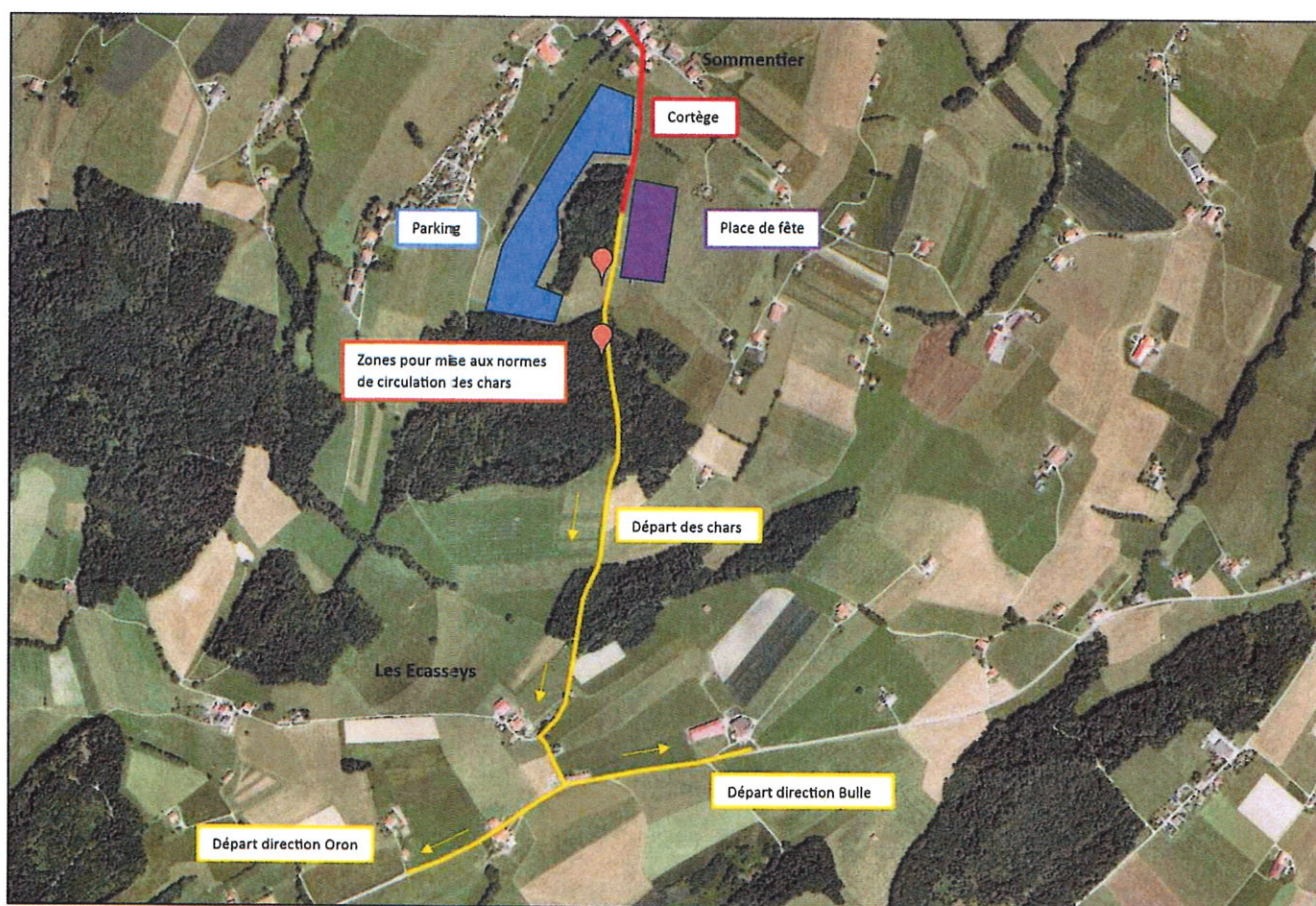
Plan général de circulation du cortège



Circulation du cortège - Arrivée des chars



Circulation du cortège - Départ des chars



Déplacement des chars jusque sur le lieu du cortège

Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants ou suivi d'une voiture.

Une zone de stationnement pour les voitures escortes est prévue à proximité de l'arrivée du cortège. Un macaron sera remis afin d'accéder à ce parking. **Deux véhicules par Jeunesse.**

Pour le trajet sur les routes publiques (déplacement hors cortège), les dimensions maximales suivantes doivent être respectées :

- **Largeur maximale** : 2,55 m.
- **Hauteur maximale** : 4,00 m.
- **Longueur maximale** : véhicule seul : 12,00 m. / véhicule avec remorque : 18,75 m.

En cas de dépassement de ces limites, une autorisation spéciale doit être sollicitée suffisamment à l'avance auprès de l'OCN.

La nécessité d'une immatriculation dépend du type de char et de son mode de traction.

Le transport de passagers est interdit.

Toutes les informations sont disponibles sur le site officiel de l'OCN : www.ocn.ch

Exigences de sécurité pendant le cortège

Afin d'assurer la sécurité des participants, du public et le bon déroulement du cortège, les exigences suivantes doivent être strictement respectées :

- Chaque char doit être équipé d'au moins un extincteur en bon état de fonctionnement et facilement accessible.
- La présence de personnes à bord du char pendant le cortège est autorisée, à condition que le char soit équipé de garde-corps solides, d'une hauteur suffisante (minimum 1,00 m recommandé).
- L'accès et la descente du char ne sont pas autorisés pendant le cortège.
- **Le parcours du cortège est en montée et comprend des tronçons avec des pentes pouvant atteindre 11 %. Cela rendra les démarrages et l'équilibre des personnes sur le char plus difficile. Une attention particulière doit être portée à la capacité de freinage du véhicule tracteur ainsi qu'à la stabilité du char.**
- **Le char doit obligatoirement être tracté par un véhicule motorisé adapté aux conditions du parcours. Est considéré comme *char* un ensemble char + tracteur. Si vous prévoyez une configuration différente, veuillez contacter le responsable de la commission animation, Romain Girard.**
- **Chaque Jeunesse est responsable de l'état de son char.**
- Le char doit être muni d'un système de freinage efficace ou être solidement relié et sécurisé au véhicule tracteur.
- Avant le montage du char, le chauffeur doit effectuer une vérification technique. Cette vérification doit porter sur la stabilité, le système de freinage, le dispositif de remorquage et tout autre élément mécanique ou structurel important.
- Les participants à pied doivent garder une distance suffisante entre eux et le char pour éviter tout risque de collision ou de chute.
- La consommation d'alcool n'est pas autorisée avant et durant le cortège.
- Il est interdit de lancer des confettis, paille ou autres projectiles.

Déroulement du cortège

Le départ du cortège aura lieu le samedi 18 juillet 2026 à 9h00.

Horaire d'arrivée des chars

L'heure d'arrivée des chars sur le lieu de l'encolonnement est fixée entre **6h00 et 8h00**.

Les chars et groupes se mettront en place selon leur ordre d'arrivée. L'accès des chars au départ du cortège se fait uniquement par Villaraboud, selon le plan joint. **Veillez noter que l'accès à Villaraboud via Vuisternens-dt-Romont est célicat en raison de passages étroits et la présence d'un pont.**

Stationnement des participants

Les participants au cortège doivent stationner leur véhicule sur le parking officiel de la manifestation et rejoindre le point de départ du cortège à pied (environ 15 minutes de marche).

Contrôle d'alcoolémie

Un test d'alcoolémie sera effectué sur tous les chauffeurs des véhicules tractant les chars (0.00 ‰ exigé).

Contrôle technique

Un contrôle technique et de sécurité sera effectué avant le départ du cortège. Des restrictions ou modifications peuvent être exigées. Il ne libère en aucun cas les participants de leurs responsabilités.

Ce contrôle technique et de sécurité se portera uniquement sur les points suivants :

- Présence d'un dispositif de sécurité au crochet ou à la cheville d'attelage.
- Extincteur fonctionnel et facilement accessible.
- Présence de personnes sur le char durant le cortège, uniquement possible si les garde-corps sont solidement installés et respectent une hauteur minimal de 1 mètre.

Les résultats du contrôle technique et de sécurité ainsi que du test d'alcoolémie seront indiqués dans la charte de bonne conduite, qui devra être signée par le chauffeur.

En cas de non-respect du présent règlement, l'organisation se réserve le droit d'exclure un char du cortège et décline toutes responsabilités en cas d'accidents.

Fin du cortège

Une fois arrivée à la fin du cortège, les chars poursuivent leur route. Aucun char ne doit rester aux alentours de la fête. Le chauffeur reste sur le char jusqu'à son départ.

L'organisation mettra à disposition deux zones situées à proximité de la place de fête pour permettre aux Jeunesses de remettre si nécessaire leur char en conformité avant de reprendre la route publique.

Prix pour les chars et les costumes

Un jury composé de 15 membres attribuera des notes pour les chars et pour les costumes. Les membres du jury seront répartis sur l'ensemble du parcours.

Trois prix seront décernés pour les meilleurs chars et trois pour les meilleurs costumes des Jeunesses Glânoises.

Un prix sera décerné pour le meilleur char et un pour les meilleurs costumes des Jeunesses invitées.

Les critères utilisés pour attribuer les prix seront notamment le respect du thème choisi, l'originalité, la qualité d'exécution et l'animation durant le cortège.

Il sera tenu compte du respect du règlement du cortège lors de l'attribution des notes finales.

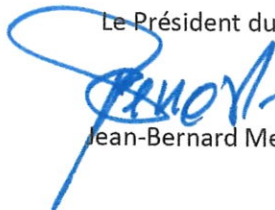
Deux prix seront décernés par le public, un pour le meilleur char et un pour les meilleurs costumes.

Les prix seront remis le samedi 18 juillet 2025 vers 18h30.

Numéros d'urgence

Responsable du cortège	Nathalie : 079 682 75 91
Responsable de la commission animation	Romain : 079 883 47 14
Police	117
Ambulance	144
Pompiers	118

Sommentier, le 06 juillet 2026

Le Président du CO

Jean-Bernard Menoud

La responsable du cortège

Nathalie Wicht

ATTENTION : tracé du cortège en pente !

Plus c'est haut... plus c'est beau !

